

## CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de MAGHREBAIL, Société Anonyme, au capital de 138.418.200,00 dirhams, registre de commerce numéro 31.611, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le :

**Mardi 27 Avril 2021, A 11 heures**  
**au siège social de MAGHREBAIL,**  
**45, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca**  
**En présentiel et par des moyens de visioconférence**

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- 2- Examen des Comptes de l'exercice 2020 ;  
Affectation des résultats ;
- 3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 ;
- 4- Fixation des jetons de présence ;
- 5- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée en visioconférence, sont appelés à adresser une demande de participation par courriel, cinq jours au moins avant la réunion à l'adresse suivante : [ago@maghrebail.ma](mailto:ago@maghrebail.ma) .

Les actionnaires désirant effectuer un vote par correspondance doivent adresser le formulaire de vote par correspondance à l'adresse [ago@maghrebail.ma](mailto:ago@maghrebail.ma) deux jours au moins avant la date de la réunion.

Le formulaire de vote par correspondance est disponible sur le site internet de la société : [www.maghrebail.ma](http://www.maghrebail.ma)

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**Le Président**